

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (CCN)**

**PLAN D'ACTION (2009-2012)**

**MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA  
*LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES***

## LIGNES DIRECTRICES

### PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS

#### MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* 2009-2012

En vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*), la Commission de la capitale nationale (CCN) doit veiller à ce que soient prises des mesures positives afin de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et d'appuyer leur développement, ainsi que de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

La CCN est assujettie au Cadre de responsabilisation adopté par le Cabinet en 1994 pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*. La CCN est donc tenue de soumettre un plan d'action annuel ou pluriannuel au ministère du Patrimoine canadien. Ce plan résulte de consultations avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) de façon à tenir compte de leurs priorités, dans le contexte du mandat de votre institution. Il énonce les activités prévues en fonction des résultats visés.

Les activités sont regroupées sous les catégories suivantes :

- **sensibilisation** des employés et de la haute direction de votre institution à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM;
- **consultations** des CLOSM sur leurs priorités ou sur de nouvelles initiatives, politiques ou programmes de votre institution;
- **communications** avec les CLOSM au sujet des programmes et services de votre institution;
- **coordination et liaison** avec d'autres instances gouvernementales (fédérales, provinciales ou municipales);
- **financement et prestation de programmes** aux CLOSM; et
- **reddition de comptes**.

**Renseignements généraux et période couverte**

Ministère/organisme fédéral : Adresse :	Commission de la capitale nationale (CCN) 40, rue Elgin, bureau 202 Ottawa (ON) K1P 1C7
Site Web :	<a href="http://www.capitaleducanada.gc.ca">www.capitaleducanada.gc.ca</a>
Ministres responsables :	L'honorable John Baird Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités  et  L'honorable Lawrence Cannon Ministre des Affaires étrangères et ministre d'État (Commission de la capitale nationale)
Hauts fonctionnaires responsable de la mise en œuvre de la Partie VII de la <i>Loi</i> :	Diane Dupuis Vice-présidente, direction des Ressources humaines et de la Gestion de l'information, et championne des langues officielles  Peter Bulatovic Directeur des ressources humaines, et co-champion des langues officielles
Mandat du ministère/de l'organisme fédéral :	Le mandat de la CCN est d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale (RCN), et concourir à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale, et d'organiser, parrainer ou promouvoir, dans la RCN, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social.
Coordonnatrice nationale responsable de la mise en œuvre de l'article 41 : Titre exact : Adresse postale :  Courriel :	Stéphanie Rochon Agente, Communications internes et Programmes des ressources humaines Commission de la capitale nationale 40, rue Elgin, bureau 202 Ottawa (ON) K1P 1C7 <a href="mailto:srochon@ncc-ccn.ca">srochon@ncc-ccn.ca</a>
Période couverte par le plan d'action :	1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2012

## Sommaire des progrès visés en vue de l'atteinte des résultats

La Commission de la capitale nationale (CCN) a pour mandat d'édifier une magnifique capitale pour la population canadienne. Plus précisément, la CCN doit :

- établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale (RCN) et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- organiser, parrainer ou promouvoir, dans la RCN, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens.

La CCN a pour mission de susciter un sentiment de fierté et d'unité par l'entremise de la région de la capitale du Canada. Pour y arriver, nous nous devons d'être des ambassadeurs des deux langues officielles du Canada car elles constituent le fondement de notre pays.

Nous sommes engagés à appliquer la *Loi* dans tous nos secteurs d'activités et à maintenir les deux langues officielles dans la RCN. En ce qui concerne la prestation de notre mandat, le bilinguisme y occupe une place prépondérante dans tous les aspects de nos activités quotidiennes.

En créant un lieu de rencontre pour tous les Canadiens et Canadiennes, la CCN présente la RCN aux visiteurs comme un endroit où ils peuvent découvrir la culture, les réalisations et le patrimoine canadien grâce à une variété de services, d'activités et de programmes mettant en valeur l'identité canadienne. Nos programmes et nos services à l'intention du public sont offerts dans les deux langues officielles et conçus de manière à refléter le caractère linguistique et la diversité culturelle uniques de notre région et de notre pays. Nous accordons une attention particulière au fait d'organiser des activités des deux côtés de la rivière des Outaouais (Ontario et Québec) et de donner aux visiteurs l'occasion de découvrir et de faire l'expérience de la diversité culturelle du Canada.

Dans le but de renforcer notre rôle auprès des Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), nous avons l'intention de focaliser nos efforts à bâtir des liens plus solides avec ces communautés en recherchant des possibilités de partenariats qui rejoindront nos mandats respectifs. Le point de lancement de cette approche débute

par une consultation avec les CLOSM portant sur ce plan d'action. Nous continuerons à faire des efforts concrets pour inclure des représentants des CLOSM dans nos thèmes de programmation comme la fête du Canada et le Bal de Neige.

La CCN est fière de jouer un rôle important de matière de promotion des deux langues officielles dans la RCN tout en faisant affaire avec des partenaires, des dirigeants communautaires, des administrations municipales et des résidents. La CCN veille au rendement et à la conformité en ce qui a trait à ses obligations afin d'offrir au public des services dans les deux langues officielles, y compris tout concessionnaire ou tout entrepreneur qui assure un service en son nom. Cela dit, nous reconnaissons qu'il y a toujours place à l'amélioration. Un de ces secteurs pour la CCN traite de notre portefeuille de location. Bien que nous ayons fait des progrès importants et mis en œuvre diverses mesures, nous continuons de nous efforcer à améliorer le service bilingue dans nos propriétés louées. Nous nous engageons à prendre d'autres mesures afin de veiller à ce que les locataires commerciaux, occupant des immeubles loués par la CCN, se conforment aux dispositions sur les langues officielles contenues dans leur bail. Tout en travaillant avec nos locataires, nous étudierons, au cours de ce plan, la possibilité d'informer les CLOSM des services offerts dans les deux langues officielles par nos locataires.

La CCN réitère son engagement ferme à poursuivre et à accentuer ses efforts en vue d'atteindre la norme la plus élevée en matière d'exigences linguistiques. Il s'agit là d'un défi constant, exigeant des efforts continus de notre part, et nous sommes prêts à le relever.

## Plan d'action détaillé

### A. SENSIBILISATION (Activités internes)

[Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'interne dans le but de sensibiliser les employés et/ou la haute direction de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte du point de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne]

#### Résultat visé :

Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et des CLOSM.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure du résultat visé
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation au Comité de la haute direction (CHD) du Plan d'action et du rapport annuel des résultats.</li> <li>• Organisation d'activités dans le cadre des <i>Rendez-vous de la Francophonie</i> et invitation aux représentants des CLOSM à participer aux activités internes de la CCN.</li> <li>• Poursuivre l'intégration et la communication d'information sur la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi</i> dans les séances d'orientation destinées aux nouveaux employés (par ex. : encourager la lecture du Bulletin 41-42 par le personnel; communiquer les initiatives).</li> <li>• Acheter divers journaux et publications des CLOSM et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les employés et la haute direction sont sensibles à l'importance de promouvoir le caractère bilingue du Canada.</li> <li>• Les employés sont renseignés sur la dualité linguistique et les CLOSM, et comprennent leurs responsabilités à</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La championne des langues officielles s'assure que, lors de la planification de nouveaux projets, les programmes et services, qui sont éventuellement soumis au CHD pour approbation, tiennent compte des langues officielles.</li> <li>• Nombre d'activités de sensibilisation entreprises.</li> <li>• Le niveau élevé de</li> </ul>

<p>encourager les employés à en faire la lecture.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la sensibilisation des employés de la CCN à la politique sur les langues officielles.</li> <li>• La championne des langues officielles joue un rôle actif dans la promotion des langues officielles et des CLOSM au sein de la CCN.</li> </ul>	<p>leur égard.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les recherches entreprises à l'interne ou commandées par la CCN permettent de tirer des conclusions relatives aux CLOSM.</li> </ul>	<p>sensibilisation du programme sur les langues officielles par le biais d'un sondage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances d'orientation.</li> </ul>
--	---	---

## Plan d'action détaillé

### B. CONSULTATIONS (Partage d'idées et d'information avec les CLOSM)

[Activités (ex. comités, discussions, réunions) par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et échange ou dialogue avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités (ex. tables rondes, groupes de travail) pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultations des CLOSM par les bureaux régionaux pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins]

#### Résultat visé :

Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure du résultat visé
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter des CLOSM (RCN pour la première année).</li> <li>• Analyser la participation des CLOSM et obtenir leur rétroaction lors de consultations publiques.</li> <li>• Recevoir et faire la lecture des plans d'action des CLOSM qui ont participé dans le processus de consultation.</li> <li>• Participer à diverses consultations formelles et informelles des CLOSM coordonnées par Patrimoine canadien, des ministères ou des organismes centraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan d'action 2009- 2012 est fondé sur la rétroaction et les priorités des CLOSM.</li> <li>• Les programmes et politiques de la CCN tiennent compte des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'inclusion des besoins des CLOSM dans les politiques, programmes et services de la CCN.</li> <li>• Envergure de la participation des CLOSM aux activités de la CCN.</li> <li>• Ratio participants/invités qui proviennent des CLOSM lors des</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire parvenir le Plan d'action aux CLOSM à titre d'information.</li> <li>• Analyser l'intérêt de la création de partenariats qui permettront à la CCN de mieux consulter les CLOSM et d'obtenir leur rétroaction lors de consultations publiques.</li> <li>• Étudier la possibilité de collaborer avec <i>Encounters Canada</i> et <i>Canadian Parents for French</i> (CPF) dans le but de rencontrer les étudiants qui visitent la RCN et de promouvoir ses activités francophones.</li> </ul>	<p>priorités des CLOSM.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les CLOSM ont la possibilité de faire valoir leurs besoins.</li> <li>• Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de la CCN.</li> </ul>	<p>consultations publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités élaborées suite à la lecture des plans d'action des CLOSM.</li> <li>• Nombre de partenariats créés avec les CLOSM.</li> </ul>
---	---	--

**Plan d'action détaillé**

**C. COMMUNICATIONS (Transmission d'information aux CLOSM)**

[Activités de communications **externes** visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM]

<b>Résultat visé :</b> La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et services (P&S) de l'institution fédérale.		
<b>Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé</b>	<b>Extrants prévus</b>	<b>Indicateurs de mesure du résultat visé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des conseillers en communication aux questions de promotion de la dualité linguistique et de développement des CLOSM.</li> <li>• Utilisation du Bulletin 41-42 du ministère du Patrimoine canadien pour informer les CLOSM sur les programmes de la CCN.</li> <li>• Inclure les médias des CLOSM dans la liste de distribution des communiqués de presse.</li> <li>• Promotion des activités de la CCN auprès des CLOSM qui seront livrées dans leur langue d'utilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoyer aux médias des CLOSM les informations pertinentes touchant les activités de la CCN.</li> <li>• Les CLOSM reçoivent l'information actualisée au sujet des programmes et services de la CCN sur son site Internet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'information provenant des bulletins d'information de la CCN, communiquée par les médias des CLOSM.</li> <li>• Soumettre un article au Patrimoine canadien pour une publication possible dans le Bulletin 41-42.</li> <li>• Nombre de médias des CLOSM dans notre liste de distribution.</li> </ul>

**Plan d'action détaillé**

**D. COORDINATION ET LIAISON (N'inclut pas le financement – Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)**

[Activités de coordination (recherches, études, réunions, etc.) menées par l'institution fédérale elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernements; participation à des activités organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernements, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux, etc., à divers forums gouvernementaux]

**Résultat visé :**

Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.

<b>Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé</b>	<b>Extrants prévus</b>	<b>Indicateurs de mesure du résultat visé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux conférences ministérielles sur les affaires francophones.</li> <li>• Participation aux rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi</i>.</li> <li>• Participation aux travaux des conseils fédéraux régionaux et leurs sous-comités des langues officielles.</li> <li>• Établissement de relations de travail avec d'autres paliers du gouvernement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordonnatrice nationale met en application certaines pratiques exemplaires présentées à des rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions auxquelles des intervenants de la CCN ont assisté.</li> </ul>

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au réseau des champions des langues officielles.</li> </ul> | <p>mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCN collabore avec de multiples partenaires en vue de répondre aux priorités des CLOSM.</li> </ul> |  |
|--|---|--|

**Plan d'action détaillé**

**E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES**

[Mise en oeuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seule ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale]

**Résultat visé :**

Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services; les besoins des CLOSM (ex. : dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.

<b>Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé</b>	<b>Extrants prévus</b>	<b>Indicateurs de mesure du résultat visé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCN assurera l'envoi de ses matériaux pédagogiques aux écoles situées dans les CLOSM.</li> <li>• La CCN continuera de mettre en valeur des artistes provenant des CLOSM lors de certaines de ses célébrations comme la fête du Canada.</li> <li>• La CCN continuera de participer à des conférences et de s'impliquer dans les réseaux artistiques et culturels des CLOSM.</li> <li>• La CCN examinera la possibilité de créer des partenariats avec des organisations représentatives des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les CLOSM ont accès aux programmes et services de la CCN, et font partie de sa clientèle régulière.</li> <li>• La CCN tient compte de la dispersion géographique des CLOSM dans la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature et envergure des activités et des services offerts aux CLOSM.</li> <li>• Exemples concrets d'actions ciblées.</li> <li>• Nombre et rayonnement de projets conjoints.</li> <li>• Nombre des festivals,</li> </ul>

<p>CLOSM.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCN continuera de travailler en partenariat avec d'autres institutions gouvernementales dans des projets conjoints au profit de la promotion de la dualité linguistique et de l'épanouissement des CLOSM</li> <li>• La CCN tentera de sensibiliser les responsables des autres festivals qui sont présentés dans la RCN à l'importance d'y assurer la représentativité des deux langues officielles. Cela permettra d'augmenter le nombre de services bilingues offerts dans la RCN et de rencontrer les besoins des CLOSM.</li> </ul>	<p>prestation de ses programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les thèmes de programmation (par exemple, la fête du Canada, Bal de Neige) englobent des représentants des CLOSM.</li> </ul>	<p>dont la CCN n'est pas responsable, qui offrent des services et de la documentation dans les deux langues officielles (rôle d'influence).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'écoles des CLOSM approchées.</li> </ul>
--	--	---

## Plan d'action détaillé

### F. REDDITION DE COMPTES

[Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes (ex.: rapport sur les plans et priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, bilan de réalisations pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO, etc.); évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO]

#### Résultat visé :

Pleine intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, programmes et services de l'institution fédérale; la structure d'imputabilité, les évaluations internes, les examens de politiques permettent de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure du résultat visé
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de la mise en oeuvre de la <i>Loi</i> (y compris l'article 41) aux mécanismes de reddition de comptes de la CCN.</li> <li>• Précision dans les rapports de l'organisation lorsque des questions liées à l'article 41 de la <i>Loi</i> figurent à l'ordre du jour.</li> <li>• Utilisation de l'outil de mesure du rendement pour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle et reddition des comptes touchant la mise en oeuvre de l'article 41.(1) à la première dirigeante et la sous-ministre de Patrimoine canadien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure de la progression de la mise en oeuvre du plan.</li> <li>• Sélection et analyse de données factuelles impliquant</li> </ul>

<p>la préparation du bilan des réalisations annuelles (mise en œuvre de l'article 41), pour suivre les progrès et identifier des pistes d'action.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque année, la direction de l'Expérience de la capitale, communication et marketing embauche environ une cinquantaine d'étudiants pour servir de guide-interprète et de point de contact pour les visiteurs de la RCN. Le recrutement des étudiants se fera, entre autres, à travers les institutions d'enseignement auprès des CLOSM de façon à ce que ces jeunes représentent au moins 10 % des jeunes embauchés au cours des trois prochaines années.</li> </ul>	<p>les CLOSM.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'étudiants embauchés des CLOSM.</li> </ul>
---	--	---

### Liste de distribution

- Greffier du Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles  
*Voir le site Internet du Comité pour ses coordonnées :*  
<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteeList.aspx?Lang=2&PARLSES=392&JNT=0&ELID=CONTACT&COM=13193>)
- Greffier du Comité permanent du Sénat sur les langues officielles  
*Voir le site Internet du Comité pour ses coordonnées :*  
[http://www.parl.gc.ca/common/Committee\\_SenContact.asp?Language=F&Parl=39&Ses=2&comm\\_id=595](http://www.parl.gc.ca/common/Committee_SenContact.asp?Language=F&Parl=39&Ses=2&comm_id=595))
- Commissaire aux langues officielles  
*Voir le site Internet du Commissariat aux langues officielles pour ses coordonnées :*  
[http://www.ocol-clo.gc.ca/html/contact\\_f.php#ac](http://www.ocol-clo.gc.ca/html/contact_f.php#ac))
- Groupes et organismes des CLOSM ainsi que ceux qui ont participé à la consultation de la CCN: la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), la Fédération de la jeunesse canadienne française (FJCF) et Canadian Parents for French (CPF).

Il incombe aux institutions fédérales de publier leur plan d'action dans leur site Internet.  
**Adresse Web exacte du plan d'action de l'institution :**

[http://www.capitaleducanada.gc.ca/bins/ncc\\_web\\_content\\_page.asp?cid=16302-22560-22579&lang=2](http://www.capitaleducanada.gc.ca/bins/ncc_web_content_page.asp?cid=16302-22560-22579&lang=2)

---

*Voir lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'affichage dans Internet*  
[http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/sipubs/comm/comm02\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/sipubs/comm/comm02_f.asp))